Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_050-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.050

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 février 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 3 février 2026

Date d'Affichage : 10 février 2026

Vote :	
Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Stéphane IDLAS – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Patrice MARIE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Serge BOUDET a donné pouvoir à Louis FEUVRIER
Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Maria CARRÉ
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à Jean-Claude RAULT
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
David LEBOUVIER a donné pouvoir à Joseph ERARD

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant,
Franck ESNAULT est représenté par Patrice MARIE, son suppléant,
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant.

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Isabelle BIARD – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Karine HUART – David LEBOUVIER – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Olivier POSTE – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260209-CC_2026_050-DE

Fougères Agglomération **2026.050**

2026.050 - Administration Générale - Ressources Humaines
Vacations 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

L'Ecole d'Arts Plastiques prévoit de faire appel à un modèle vivant pour 6 interventions d'une durée de 3 heures chacune, soit 18 heures au total, aux dates suivantes :

- 09 avril 2026 ;
- 28 avril 2026 ;
- 07 mai 2026 ;
- 12 mai 2026 ;
- 21 mai 2026 ;
- 26 mai 2026.

Ces interventions seront assurées par Madame Emeline PEANO et s'inscrivent dans le cadre juridique de vacations, car réunissant les conditions suivantes :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé de rémunérer ces vacations sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 42 euros, soit 126 euros pour chaque vacation.

Ce qui représente un coût brut chargé total pour l'employeur de 180 x 6 = 1080 euros environ pour ces 6 vacations.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 2 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe des vacations précitées, ainsi que leurs conditions de rémunération afférentes;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines à signer tout document qui en serait suite ou conséquence.

Fait et délibéré en séance le 09/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU